



plan agroenvironnemental  
*l'agriculture durable*

## FICHE D'INFORMATION N° 3

# ENTREPOSAGE ET MANUTENTION DES PESTICIDES

Solutions aux enjeux identifiés dans la fiche de travail n° 3 du plan agroenvironnemental

Supplément au Manuel du programme des plans agroenvironnementaux de l'Ontario, 5<sup>e</sup> éd. 2025

La présente fiche d'information résume les solutions possibles aux problèmes identifiés dans votre plan agroenvironnemental (PAE) en ce qui concerne l'entreposage et la manutention des pesticides à la ferme.

Dans le cas des installations d'entreposage et de manutention des pesticides qui se trouvent dans une zone de protection des sources d'eau, vous devrez peut-être prendre des mesures pour réduire les risques possibles. Le **cadre agricole de protection des sources** et le cahier préparatoire (en anglais seulement) peuvent vous aider à mieux comprendre le cadre agricole et comment il peut être appliqué à votre ferme.

Pour trouver des explications sur les termes techniques, voir le glossaire qui figure dans le Manuel du programme des plans agroenvironnementaux de l'Ontario.



Toutes les solutions offertes dans la présente fiche d'information prennent soit la forme de **mesures**, de **facteurs compensatoires** ou de **contrôles**.

- Les **mesures** remédient aux problèmes identifiés et font passer votre note PAE à « 3 » ou « 4 » (valeur la plus élevée).
- Les **facteurs compensatoires** sont des solutions de rechange qui constituent une réponse adéquate, mais qui ne modifient pas la note obtenue dans la fiche de travail du PAE.
- Les **contrôles** conviennent seulement dans des circonstances précises et selon les modalités décrites dans la fiche d'information.

Dans la plupart des cas, il faudra disposer d'informations complémentaires pour pouvoir choisir et mettre en œuvre certaines de ces solutions. Les sources d'information sont indiquées à la fin du présent document.



Partenariat canadien pour  
une agriculture durable



Ontario

Canada

# MÉLANGE ET CHARGEMENT DES PESTICIDES

## 3-1. Aire de mélange et de chargement

### CONTEXTE

La mise en place d'un dispositif de confinement est une mesure de sécurité importante en matière de manutention des pesticides. Les fuites ou déversements de pesticides, en présence d'un tel dispositif, ne vont pas s'infiltrent dans le sol pour rejoindre les eaux souterraines, ou ruisseler à la surface et contaminer les cours d'eau, les fossés, les étangs, etc.

Le propriétaire sera tenu responsable de la contamination d'une source d'eau, attribuable à un déversement de pesticides qui survient dans une aire de mélange et de chargement.



L'utilisation d'une aire réservée au mélange et au chargement des pesticides réduira les risques de contaminer les eaux souterraines ou de surface.

### CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

#### SOLUTION 1 – MESURE

Aménager une aire de mélange et de chargement dotée d'un plancher et de barrières de retenue imperméables, d'un canal de récupération des fuites et d'un toit permanent qui empêche la pluie de pénétrer :

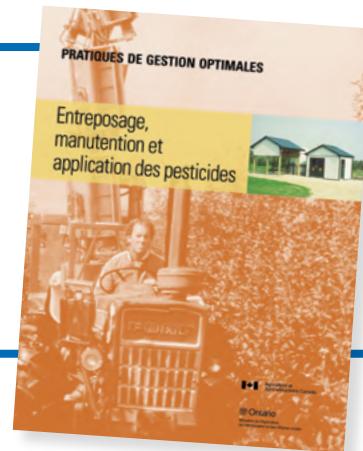
- récupérer les eaux de rinçage, les entreposer dans des contenants distincts étiquetés et les épandre sur les cultures mentionnées sur l'étiquette du produit;
- comparer les coûts de construction des différents choix offerts.

#### SOLUTION 2 – MESURE

Mélanger et charger les pesticides sur les lieux d'épandage, à l'écart des eaux de surface, des puits, etc., et jamais au même endroit :

- cette mesure est plus facile à appliquer avec un dispositif portable d'approvisionnement en eau;
- cette mesure exige une main-d'œuvre additionnelle pour le transport de l'eau et des pesticides;
- un système de transfert en circuit fermé réduira le risque de contamination ponctuelle ou d'exposition de l'opérateur.

Pour en savoir davantage sur les aires de mélange et de chargement des pesticides, consulter le fascicule PGO intitulé « [Entreposage, manutention et application des pesticides](#) ».



## 3-2. Distance séparant l'aire permanente de mélange et de chargement de la source d'eau de surface la plus proche

### CONTEXTE

Plus la distance entre l'aire permanente de mélange et de chargement des pesticides et la source d'eau de surface est courte, plus le risque de contaminer cette eau est élevé.

Les terrains en pente et les sols lourds augmentent les chances que les eaux de ruissellement contaminées atteignent les eaux de surface.



La pente du terrain et le type de sol sont des facteurs déterminants en matière de risque de contamination des eaux de surface.

Pour plus d'information concernant l'emplacement optimal des aires permanentes de mélange et de chargement des pesticides, consulter le fascicule PGO intitulé « [Entreposage, manutention et application des pesticides](#) ».



### CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

#### SOLUTION 1 – MESURE

Relocaliser l'aire permanente de mélange et de chargement de pesticides pour qu'elle soit à une distance de plus de 60 m (200 pi) des eaux de surface :

#### SOLUTION 2 – MESURE

Augmenter la distance de la voie d'écoulement entre la source d'eau de surface et l'aire permanente de mélange et de chargement des pesticides :

- modifier le terrain ou aménager une voie d'évitement pour ne pas diriger les eaux de ruissellement vers les eaux de surface, dans une zone du champ ou le long d'une voie d'écoulement où les eaux de ruissellement risquent peu d'atteindre les eaux de surface;
- s'assurer que les modifications apportées au terrain ne causeront pas d'érosion ou ne l'aggraveront pas sur votre terrain ou les terrains voisins.

Il est recommandé d'obtenir de l'aide professionnelle pour le choix de l'emplacement et la conception des talus, le cas échéant, surtout en bordure de cours d'eau importants.

Il peut être nécessaire de se procurer un permis pour effectuer des ouvrages adjacents à des eaux de surface. Pour plus d'information à ce sujet, communiquer avec le représentant de l'office local de protection de la nature.

#### SOLUTION 3 – CONTRÔLE

Dans le cas d'une aire permanente de mélange et de chargement des pesticides recouverte d'un toit et dotée d'un plancher et de barrières de retenue imperméables à des fins de confinement :

- inspecter régulièrement l'aire de mélange et de chargement durant son utilisation, en vérifiant la présence de fuites, de fissures ou d'infiltration de liquides en provenance de la structure.

Le cours sur l'utilisation sécuritaire des pesticides permet d'apprendre comment assurer sa propre sécurité, ainsi que celle de sa famille et de l'environnement, au cours de la manutention de ces produits.

Pour en savoir davantage, consulter le site [www.opec.ca/opec-fr/](http://www.opec.ca/opec-fr/).

### 3-3. Distance séparant l'aire permanente de mélange et de chargement des pesticides du puits

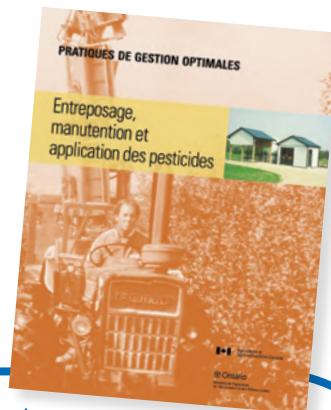
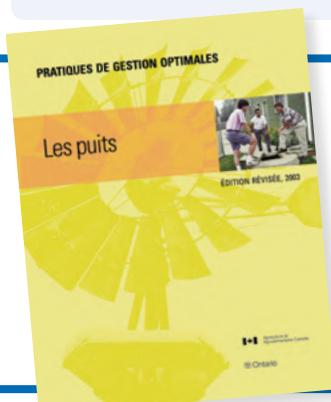
#### CONTEXTE

Plus la distance séparant l'aire permanente de mélange et de chargement des pesticides du puits est grande, moins les risques de contamination sont élevés. La distance réduit les risques d'accumulation des pesticides à proximité du puits qui pourrait entraîner une contamination directe et avoir des répercussions sur la santé des humains.

Le type de sol ainsi que la profondeur de la nappe phréatique et du substrat rocheux influent aussi sur les risques de contamination.



Les distances de séparation par rapport aux puits contribuent à protéger la qualité de l'eau potable. Le type de sol et la profondeur de la nappe phréatique influent aussi sur les risques de contamination.



Pour plus d'information sur les risques associés aux eaux souterraines et aux puits, consulter le fascicule PGO intitulé « [Entreposage, manutention et application des pesticides](#) ».

► Afin de mieux comprendre les facteurs dont il faut tenir compte dans le choix des sites en vue de protéger la qualité de l'eau des puits, consulter [ce fascicule PGO](#).

#### CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

##### SOLUTION 1 – MESURE

Situer l'aire permanente de mélange et de chargement des pesticides à la distance prescrite du puits :

- s'assurer que le nouveau site fera passer la note finale du PAE sur la distance de séparation à « 3 » ou « 4 » (la plus haute note);
- placer l'aire permanente de mélange et de chargement en aval du puits;
- vérifier au moins une fois par année si les pesticides utilisés sont détectés dans l'eau du puits jusqu'à la construction de la nouvelle aire de mélange et de chargement.

##### SOLUTION 2 – MESURE

Forer le nouveau puits à la distance prescrite de l'aire permanente de mélange et de chargement des pesticides :

- s'assurer que le nouveau site choisi fera passer la note finale du PAE sur la distance de séparation à « 3 » ou « 4 » (la plus haute note);
- si les distances de séparation minimales prescrites par la Loi ne peuvent pas être respectées en raison de contraintes reliées au site, s'informer auprès du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs;
- vérifier la présence de pesticides dans l'eau du puits au moins une fois par année jusqu'à la construction du nouveau puits;
- s'assurer que l'ancien puits est mis hors de service conformément à l'article 21 du Règlement de l'Ontario 903 pris en application de la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*.

##### SOLUTION 3 – CONTRÔLE DE L'EAU DU PUITS

Dans le cas d'une aire permanente de mélange et de chargement des pesticides dotée d'un plancher imperméable non fissuré et de barrières de retenue permettant de recueillir les matières déversées :

- faire analyser l'eau du puits pour vérifier la présence de pesticides au moins une fois par année;
- si l'analyse révèle une contamination de l'eau de puits, ne plus boire cette eau et arrêter de l'offrir aux animaux d'élevage; mettre en place un plan d'action pour trouver la cause du problème et y remédier immédiatement.

## 3-4. Protection du réseau d'alimentation en eau contre les refoulements au moment du remplissage du réservoir du pulvérisateur

### CONTEXTE

Le refoulement d'un pesticide en provenance du réservoir du pulvérisateur peut rapidement contaminer les eaux de surface et les eaux souterraines et peut aussi altérer l'eau de puits.

L'élimination des risques de refoulement de pesticide d'un réservoir de pulvérisateur protège la qualité de l'eau potable.

Des dispositifs antiretour devraient être fixés à tous les robinets qui règlent l'alimentation de l'eau utilisée pour l'application de pesticides.



### CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

#### SOLUTION 1 – MESURE

Utiliser un réservoir d'eau distinct pour l'alimentation en eau du pulvérisateur :

- pomper l'eau d'une source (puits, cours d'eau, etc.) dans une cuve qui est située sur l'aire permanente de mélange et de chargement en vous servant d'une conduite d'alimentation en eau du pulvérisateur équipée d'un dispositif antiretour permanent;
- pomper l'eau d'une source (puits, cours d'eau, etc.) dans un réservoir portable et l'amener jusqu'à l'aire permanente de mélange et de chargement située dans le champ à la distance de séparation prescrite des puits ou des eaux de surface.

#### SOLUTION 2 – MESURE

Pour remplir directement le pulvérisateur, installer un dispositif antiretour permanent sur la conduite d'alimentation en eau:

- installer un clapet antiretour sur la conduite d'alimentation en eau à proximité du robinet ou mettre en place un refouleur sur le robinet.

#### SOLUTION 3 – MESURE

Pour remplir directement le pulvérisateur, garder une coupure antiretour fixée de manière permanente de 15 cm (6 po) entre la conduite d'alimentation en eau et le réservoir du pulvérisateur.

## 3-5. Surveillance du remplissage du réservoir du pulvérisateur

### CONTEXTE

Il est nécessaire de faire preuve de vigilance en vue d'éviter les déversements dus à une manutention inappropriée susceptible de contaminer les eaux de surface ou souterraines.

### CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

#### SOLUTION 1 – MESURE

Voir à ce que le remplissage du réservoir du pulvérisateur se fasse sous constante surveillance.



Ne jamais laisser le pulvérisateur sans surveillance au moment du remplissage.

### 3-6. Élimination de l'eau de rinçage du pulvérisateur et du réservoir

#### CONTEXTE

L'eau de rinçage est un mélange d'eau et de pesticide à une faible concentration, qui reste dans les conduites, les pompes et les filtres après la pulvérisation.

Il est important de réduire au minimum les risques de surplus de solution en mélangeant au départ les quantités requises pour la superficie du champ dans la cuve.

Les eaux de rinçage du pulvérisateur et du réservoir doivent être traitées de la même manière que la solution de pulvérisation, c'est-à-dire appliquées aux cultures mentionnées sur l'étiquette du pesticide, et à la distance prescrite des eaux de surface et des puits.

#### CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

##### SOLUTION 1 – MESURE

Appliquer les eaux de rinçage aux cultures mentionnées sur l'étiquette en respectant les distances de séparation prescrites relatives aux eaux de surface et aux puits.

Recueillir chaque type d'eaux de rinçage séparément de manière à ce qu'elles soient appliquées uniquement aux cultures mentionnées sur l'étiquette :

- ne pas mélanger les eaux de rinçage provenant de différentes matières à pulvériser à moins que les cultures mentionnées sur l'étiquette soient apparentées et que les matières soient compatibles;
- s'assurer que le nouveau site où sont épandues les eaux fera passer la note finale du PAE sur la distance de séparation à « 3 » ou « 4 » (la plus haute note).

Minimiser les surplus de mélange de pulvérisation et d'eaux de rinçage à entreposer :

- mélanger les produits en cuve avec le plus de précision possible;
- au cours du processus de rinçage, pulvériser immédiatement la solution sur les cultures mentionnées sur l'étiquette (plutôt que de recueillir ces eaux) à des endroits différents chaque fois, sans jamais dépasser la quantité prescrite à l'hectare.

Pour plus d'information, consulter le fascicule PGO intitulé « [Entreposage, manutention et application des pesticides](#) ».

# ÉLIMINATION DES CONTENANTS DE PESTICIDES VIDES

## 3-7. Retour, rinçage et élimination des contenants vides

### CONTEXTE

Un bon rinçage et une élimination appropriée des contenants de pesticides vides ainsi que l'utilisation des contenants consignés ou réutilisables atténueront les risques de contamination des eaux souterraines ou de surface.

L'élimination inappropriée de contenants non rincés peut entraîner la fuite des pesticides vers les eaux souterraines ou de surface.

### CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

#### SOLUTION 1 – MESURE

Utiliser des contenants consignés ou réutilisables, et retourner les contenants vides au fournisseur le plus rapidement possible :

- évaluer si cette façon de faire est possible et pratique.

#### SOLUTION 2 – MESURE

Faire un triple rinçage ou un rinçage sous pression des contenants de pesticides vides et les transporter à un centre de recyclage de contenants de pesticides :

- prendre note que la dimension maximale de contenant accepté est de 23 L;
- dans le cas des contenants de pesticides supérieurs à 23 L, communiquer avec le fournisseur local pour plus d'information sur l'élimination de ce type de contenant ou appeler AgriRÉCUP à [www.agrerecup.ca](http://www.agrerecup.ca)
- s'informer des possibilités en matière de recyclage auprès de la municipalité – de nombreux fournisseurs de produits agricoles récupèrent aussi les contenants de pesticides.

#### SOLUTION 3 – MESURE

Faire un triple rinçage ou un rinçage sous pression des contenants. Apporter les contenants propres et les contenants en papier ou en carton à une installation de gestion des déchets approuvée.



**Utiliser des contenants consignés ou réutilisables. Retourner les contenants vides au fournisseur dès que possible.**

Pour plus d'information sur l'élimination des contenants de pesticides, consulter le fascicule PGO intitulé « **Entreposage, manutention et application des pesticides** ».

## 3-8. Pesticides commerciaux inutilisés ou périmés

### CONTEXTE

L'élimination adéquate des pesticides inutilisés ou périmés atténuerait les risques de contamination des eaux souterraines ou de surface.

### CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

#### SOLUTION 1 – MESURE

Entreposer les produits de manière appropriée dans un endroit sûr et sec, et les retourner à un centre de recyclage de pesticides dès que possible. Les pesticides inutilisés ou périmés peuvent être apportés à un centre de collecte Cleanfarms lorsque ce programme est offert dans votre région :

- pour trouver un centre à proximité, consulter le site [www.agrerecup.ca](http://www.agrerecup.ca)

#### SOLUTION 2 – MESURE

Entreposer correctement les produits dans un endroit sûr et sec, et le faire ramasser par un transporteur de déchets dangereux autorisé par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs.



Les pesticides inutilisés doivent être entreposés de manière sécuritaire jusqu'à leur élimination adéquate. Garder les pesticides dans les contenants originaux étiquetés et vérifier les fuites éventuelles.

# PLAN D'URGENCE

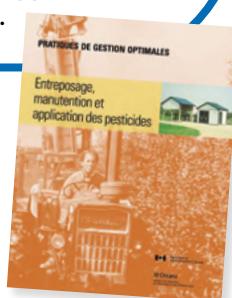
## 3-9. Plan d'urgence et matériel de nettoyage en cas de déversements majeurs et mineurs

### CONTEXTE

L'absence de plan d'urgence écrit ou de matériel de nettoyage en cas de déversement à portée de la main vous rend très vulnérable aux dommages causés par un éventuel déversement de pesticide.

L'affichage du plan d'urgence rempli permettra d'identifier facilement les personnes avec qui communiquer et la marche à suivre en cas de déversement ainsi que les méthodes de nettoyage.

Pour plus d'information sur les méthodes de nettoyage appropriées après un déversement de pesticides, consulter le fascicule PGO intitulé « [Entreposage, manutention et application des pesticides](#) ».



Veuillez remplir la feuille ci-jointe concernant votre exploitation agricole.	
LISTE DE NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE	LISTE DE NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE
Nom de l'exploitation : Adresse : Ville : Code postal : Téléphone : Propriétaire/exploitant : Adresse civique (numéro 911) : Chemin : Canton avant la fusion : Lot : Concession : Comté/Région :	Nom de l'exploitation : Adresse : Ville : Code postal : Téléphone : Propriétaire/exploitant : Adresse civique (numéro 911) : Chemin : Canton avant la fusion : Lot : Concession : Comté/Région :
DIRECTIVES POUR SE RENDRE À L'EXPLOITATION :	DIRECTIVES POUR SE RENDRE À L'EXPLOITATION :
GESTIONNAIRE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE :	GESTIONNAIRE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE :
AUTRE PERSONNE-RESSOURCE :	AUTRE PERSONNE-RESSOURCE :
MÉDECIN DE FAMILLE :	MÉDECIN DE FAMILLE :
AMBULANCE :	AMBULANCE :
SERVICE DES INCENDIES :	SERVICE DES INCENDIES :
POLICE :	POLICE :
HÔPITAL :	HÔPITAL :
ONTARIO HYDRO :	ONTARIO HYDRO :
MUNICIPALITÉ LOCALE :	MUNICIPALITÉ LOCALE :
MEACC :	MEACC :
CENTRE ANTIPOISON (24 H) : TORONTO 1 800 268-9017 OTTAWA (BILINGUE) 1 800 267-1373 CENTRE D'INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT SERVICE 24 HEURES	CENTRE ANTIPOISON (24 H) : TORONTO 1 800 268-9017 OTTAWA (BILINGUE) 1 800 267-1373 CENTRE D'INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT SERVICE 24 HEURES
En cas de déversement, éliminer la source du problème et appeler le Centre d'intervention en cas de déversement au 1 800 268-6060.	

### SOLUTION 1 – MESURE

Préparer un plan d'urgence écrit comme celui que l'on retrouve dans la brochure sur le plan d'urgence du PAE :

- garder le plan à la portée de la main et en afficher un exemplaire dans un endroit bien visible sur les lieux d'entreposage ou à proximité de ce dernier;
- informer les autres personnes sur les lieux de l'exploitation de l'existence de ce plan et de l'endroit où il se trouve;
- l'équipement et le matériel de nettoyage doivent être facilement accessibles;
- réévaluer périodiquement le plan.

### En cas de déversement de pesticides, prendre les mesures suivantes :

- Identifier le produit et éliminer si possible la source du déversement. Toujours se protéger pour éviter d'être contaminé par les pesticides.
- Communiquer immédiatement avec le bureau local du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs ou avec le Centre d'intervention en cas de déversement ouvert 24 heures sur 24. En cas d'explosion ou d'incendie ou de tels risques, communiquer avec le service des incendies.
- Nettoyer le déversement, selon les recommandations du ministère.

### En cas de déversement de matières liquides :

- Recouvrir les substances déversées avec une épaisse couche de matières absorbantes (sol, vermiculite, litière pour chat, etc.). Laisser le pesticide s'imbiber dans le matériau absorbant.
- Balayer ou retirer le matériau absorbant avec une pelle et le déposer dans un baril à déchets.
- Communiquer avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour connaître les méthodes appropriées d'élimination et de décontamination.

### En cas de déversement de poussières, ou de matières granulaires ou poudreuses :

- Balayer ou retirer le matériel déversé avec une pelle et le déposer dans un baril à déchets.
- Communiquer avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour connaître les méthodes appropriées d'élimination et de décontamination.

En cas de déversement, éliminer la source du problème et appeler le Centre d'intervention en cas de déversement au 1 800 268-6060.

# TRANSPORT DE PESTICIDES

## 3-10. Transport

### CONTEXTE

Le transport des pesticides doit faire l'objet de mesures de sécurité, dans le but de prévenir les déversements qui pourraient contaminer les eaux.

Durant le transport, les pesticides ne peuvent pas être placés avec des aliments ou d'autres produits à usage domestique qui risqueraient d'être contaminés.

Un panneau d'avertissement doit être placé dans le véhicule si ce dernier transporte des pesticides.

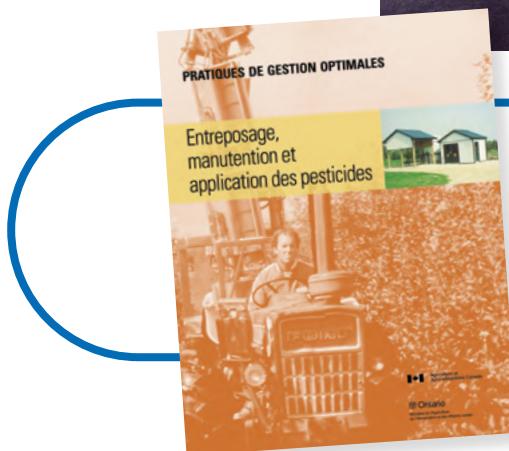
### CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

#### SOLUTION 1 – MESURE

Durant le transport, protéger les pesticides des dommages physiques et s'assurer que d'autres personnes ne peuvent pas y avoir accès. Une supervision continue est requise, sauf si les pesticides sont placés dans un endroit sûr et à l'écart de la vue.

Ne pas transporter de pesticides avec des aliments ou d'autres articles destinés à des usages domestiques.

Avoir une trousse à bord du véhicule pour traiter tout déversement.



Pour plus d'information sur les exigences de transport de pesticides, consulter le fascicule PGO intitulé « [Entreposage, manutention et application des pesticides](#) ».

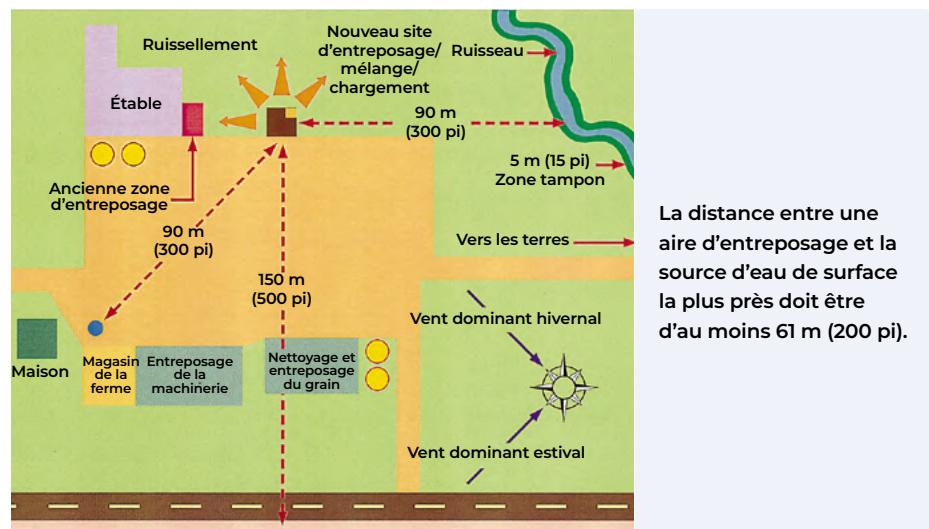
# ENTREPOSAGE DES PESTICIDES

## 3-11. Distance séparant l'aire d'entreposage des pesticides de la source d'eau de surface la plus près

### CONTEXTE

Plus la distance entre l'aire d'entreposage des pesticides et la source d'eau de surface est grande, moins les risques de contamination des sources d'eau de surface sont élevés.

Les terrains en pente et les sols lourds augmentent les risques que les eaux de ruissellement contaminées atteignent les eaux de surface en cas de déversement de pesticides.



Pour plus d'information sur l'emplacement des aires d'entreposage des pesticides, consulter le fascicule PGO intitulé « [Entreposage, manutention et application des pesticides](#) ».



### CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

#### SOLUTION 1 – MESURE

Placer l'aire d'entreposage des pesticides à la distance prescrite des eaux de surface :

- le nouvel emplacement devrait faire passer la note finale du PAE sur la distance de séparation à « 3 » ou « 4 » (la plus haute note).

#### SOLUTION 2 – MESURE

Augmenter la distance de la voie d'écoulement entre la source d'eau de surface et l'aire d'entreposage des pesticides :

- s'assurer que les modifications apportées au terrain ne causeront pas d'érosion ou n'aggraveront pas cette dernière sur le terrain de l'exploitation ou sur les terrains voisins;
- recourir à de l'aide professionnelle pour l'emplacement et la conception des talus, le cas échéant, surtout en bordure des cours d'eau importants;
- communiquer avec le représentant de l'office local de protection de la nature afin de vérifier s'il est nécessaire de se procurer un permis pour effectuer des ouvrages adjacents à la source d'eau de surface et pour des renseignements additionnels;
- prendre note que la longueur de la voie d'écoulement doit être égale ou supérieure à la distance minimale prescrite pour la note « 3 ».

#### SOLUTION 3 – CONTRÔLE

Dans le cas des aires d'entreposage permanentes fixes dotées d'un plancher imperméable non fissuré et entouré de barrières de retenue permettant de recueillir les déversements :

- inspecter périodiquement l'aire d'entreposage, en vérifiant la présence de fuites, de fissures ou d'infiltration de liquides.

Dans le fascicule PGO intitulé « [La gestion de l'eau](#) », on montre comment les eaux souterraines et de surface circulent dans une exploitation agricole et ce qui peut être fait autour de la ferme pour protéger la qualité de l'eau.

## 3-12. Distance séparant l'aire d'entreposage des pesticides du puits

### CONTEXTE

Plus la distance séparant une aire d'entreposage des pesticides d'un puits est grande, moins les risques que des matières déversées s'accumulent à proximité de la tête de puits et entraînent une contamination qui pourrait avoir des répercussions sur la santé des humains sont élevés.

Le type de sol ainsi que la profondeur de la nappe phréatique et du substrat rocheux influent aussi sur les risques de contamination.

### CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

#### SOLUTION 1 – MESURE

Placer l'aire d'entreposage à la distance prescrite du puits :

- l'aire d'entreposage doit être si possible en aval du puits;
- le nouvel emplacement devrait faire passer la note finale du PAE sur la distance de séparation à « 3 » ou « 4 » (la plus haute note);
- si les distances de séparation minimales prescrites par la Loi ne peuvent pas être respectées en raison de contraintes reliées au site, s'informer auprès du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs.

#### SOLUTION 2 – MESURE

Construire un nouveau puits en respectant la distance minimale prescrite de l'aire d'entreposage des pesticides :

- l'ancien puits doit être mis hors de service conformément à l'art. 21 du Règlement de l'Ontario 903 pris en application de la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*;
- le nouvel emplacement devrait faire passer la note finale du PAE sur la distance de séparation à « 3 » ou « 4 » (la plus haute note).

#### SOLUTION 3 – CONTRÔLE DE L'EAU DU PUITS

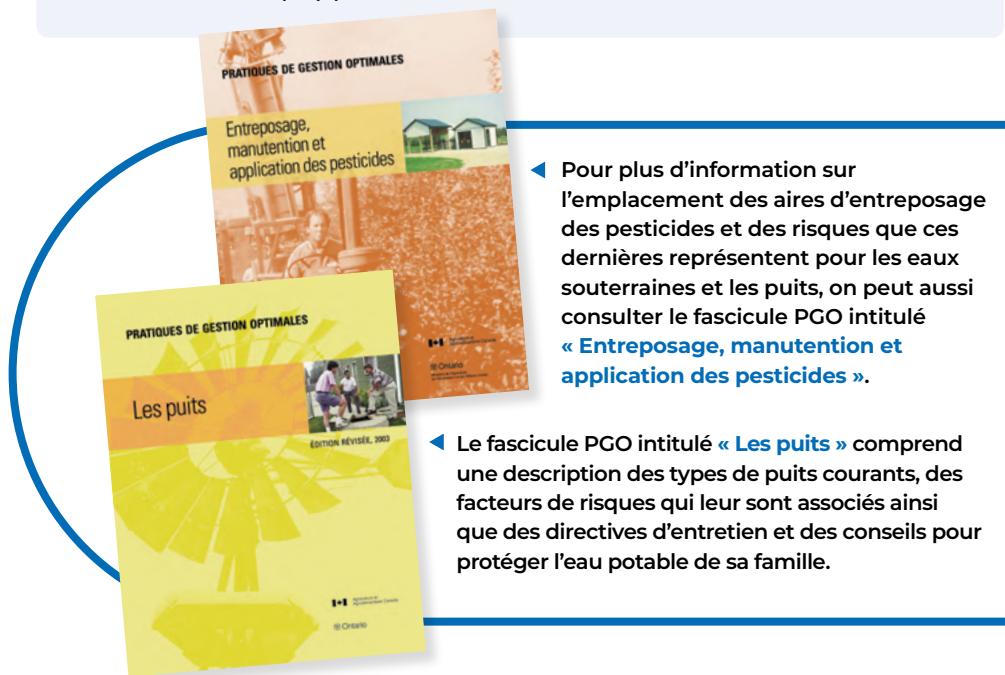
Dans le cas d'aires existantes d'entreposage de pesticides dotées d'un plancher imperméable non fissuré et entouré de barrières de retenue permettant de recueillir les matières déversées :

Faire analyser l'eau du puits pour vérifier la présence de pesticides au moins une fois par année :

- si l'analyse révèle une contamination de l'eau de puits, ne plus boire cette eau et arrêter de l'offrir aux animaux d'élevage; mettre en place un plan d'action pour trouver la cause du problème et y remédier immédiatement.



La distance séparant une aire d'entreposage de pesticides du puits foré le plus près doit être d'au moins 24 m (76 pi).



Pour plus d'information sur l'emplacement des aires d'entreposage des pesticides et des risques que ces dernières représentent pour les eaux souterraines et les puits, on peut aussi consulter le fascicule PGO intitulé « *Entreposage, manutention et application des pesticides* ».

Le fascicule PGO intitulé « *Les puits* » comprend une description des types de puits courants, des facteurs de risques qui leur sont associés ainsi que des directives d'entretien et des conseils pour protéger l'eau potable de sa famille.

## 3-13. Aire d'entreposage des pesticides

### CONTEXTE

Il est important d'entreposer les pesticides dans un endroit qui ne pose pas de risques pour la santé humaine ou animale.

Les pesticides devraient être entreposés dans une installation distincte afin qu'en cas d'incendie, de fumée, d'explosion, d'inondation, etc., la santé et la sécurité des humains et des animaux d'élevage ne soient pas menacées et les autres matières entreposées ne risqueront pas d'être contaminées.

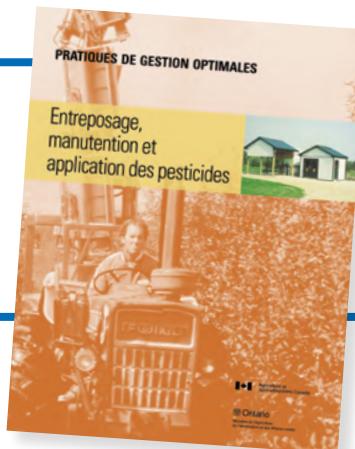
### CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

#### SOLUTION 1 – MESURE

Entreposer les pesticides dans un entrepôt indépendant distinct :

- choisir un emplacement situé à la distance prescrite du puits et des eaux de surface (tel que reflété par la note finale du PAE sur la distance de séparation du puits et des eaux de surface de « 3 » ou « 4 » (la plus haute note));
- tenir compte de la proximité de l'aire de mélange et de chargement des pesticides;
- s'assurer que l'entrepôt répond aux exigences de la *Loi sur les pesticides, L.R.O. 1990*;
- envisager différents types d'entrepôts : structure préfabriquée ou montée sur place;
- vérifier auprès de la municipalité les exigences relatives aux permis de construire, aux distances de séparation, etc.

Pour plus d'information sur les différents types d'aires pour l'entreposage des pesticides et leur conception, voir le fascicule PGO intitulé « **Entreposage, manutention et application des pesticides** ».



#### SOLUTION 2 – MESURE

Entreposer les pesticides dans une armoire (isolée contre le froid en hiver) :

- pour entreposer de petites quantités de pesticides;
- qui répond aux exigences de la *Loi sur les pesticides*;
- qui tient compte des distances requises par rapport au puits et aux eaux de surface.

#### SOLUTION 3 – MESURE

Entreposer les pesticides dans un endroit désigné à cette fin séparé par une cloison d'une autre aire d'entreposage :

- le site doit répondre aux exigences de la *Loi sur les pesticides* et du *Code du bâtiment de l'Ontario* (vérifier auprès de la municipalité);
- prendre note que l'aire d'entreposage adjacente ne peut être utilisée que pour des produits non destinés à l'alimentation (humaine ou animale), comme du matériel agricole.



Les pesticides doivent être entreposés dans des endroits distincts, selon la *Loi sur les pesticides, L.R.O. 1990*, administrée par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario. L'aire d'entreposage doit être conforme aux exigences précisées dans la Loi, incluant l'absence de siphon de sol.

## 3-14. Protection contre les fuites ou les déversements dans l'aire d'entreposage

### CONTEXTE

Il est important de protéger les eaux souterraines et de surface de la contamination due aux fuites ou aux déversements qui peuvent survenir dans l'aire d'entreposage. Des planchers imperméables entourés de barrières de retenue peuvent contenir les petits déversements et en faciliter le nettoyage.

### CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

#### SOLUTION 1 – MESURE

S'assurer que le plancher de l'aire d'entreposage :

- est imperméable, c.-à-d. en béton verni, et entouré complètement de barrières de retenue;
- n'a pas de siphon de sol en place;
- est construit en béton armé de manière à empêcher les fissures;
- a une base de gravier compacté et bien drainée sous la dalle de béton.



Un plancher imperméable entouré de barrières de retenue permettra de contenir les produits déversés et d'en faciliter le nettoyage.

## 3-15. Exigences d'entreposage pour assurer la sécurité des humains

### CONTEXTE

Les questions de sécurité et de santé pour les humains sont de première importance dans les contextes de manutention ou d'entreposage de pesticides. La sécurité des humains associée à l'entreposage des pesticides est couverte par la *Loi sur les pesticides, L.R.O. 1990*, administrée par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs.

### CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

#### SOLUTION 1 – MESURE

Entreposer les pesticides dans un entrepôt indépendant, une armoire distincte ou un espace réservé à cette fin, séparé par une cloison d'une autre aire d'entreposage qui répond aux exigences suivantes :

- l'aire est propre et en ordre;
- l'aire a une porte Verrouillable;
- il y a un panneau d'avertissement de l'entreposage de pesticides à l'entrée;
- l'aire est aérée vers l'extérieur;
- des vêtements de protection et de l'équipement respiratoire sont facilement accessibles;
- des numéros de téléphone en cas d'urgence sont affichés;
- tous les contenants de pesticides sont bien étiquetés.

# POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGROENTREPRISE (MAAAO)

- Centre d'information agricole  
Appeler sans frais au 1 877 424-1300 ou envoyer un courriel à [ag.info.omafo@ontario.ca](mailto:ag.info.omafo@ontario.ca)

Vous trouverez la plupart des ressources indiquées ci-dessous à [www.ontario.ca](http://www.ontario.ca)

### Publications

- Réduction des risques d'incendie à la ferme, Publication 837F
- Manuel du cours sur l'utilisation sécuritaire des pesticides par l'agriculteur, Section 14, portant sur l'entreposage sécuritaire des pesticides

### Fiches techniques

- Contamination des sources d'approvisionnement en eau par les pesticides dans les exploitations agricoles
- Manutention sécuritaire des pesticides pour éviter les déversements
- Installation d'entreposage de pesticides à la ferme
- Conditions de délivrance d'un permis de construire pour la construction, l'agrandissement ou la rénovation de bâtiments agricoles

### Série de fascicules sur les pratiques de gestion optimales

- Entreposage, manutention et application des pesticides
- La gestion de l'eau
- Les puits

## MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES PARCS

- Centre d'information, Sans frais : 1 800 565-4923
- Centre d'intervention en cas de déversement : 1 800 268-6060

## SANTÉ PUBLIQUE ONTARIO

- Centre antipoison : 1 844 764-7669

## COURS

- Cours sur l'utilisation sécuritaire des pesticides par l'agriculteur, Campus de Ridgetown, Université de Guelph Tél. : 519 674-1500 Sans frais : 1 800 652-8573

## PROGRAMMES DE L'INDUSTRIE

- Association pour l'amélioration des sols et des cultures de l'Ontario
  - Plan d'urgence
- Centre de recyclage des contenants de pesticides vides et d'élimination des contenants de pesticides périmés agrirecup.ca; Sans frais : 1 877 622-4460
- Carte des lieux de recyclage de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (RPRA)
  - Où recycler

## LÉGISLATION/LOIS

- Loi sur les pesticides, L.R.O., 1990*
- Règlement de l'Ontario 63/09*
- Code des bâtiments de l'Ontario, 2024*
- Loi de 2006 sur l'eau saine*
- Loi sur les ressources en eau de l'Ontario, 1990*
- Loi sur le transport de matières dangereuses, 1990*
- Recherche dans les étiquettes de pesticides – Base de données de Santé Canada